



Alain Damay <alain.damay@gmail.com>

Questions pour l'AG de Emissions Zero de 24/03/2018

1 message

Alain Damay <alain.damay@gmail.com>

23 mars 2018 à 21:23

Répondre à : alain@damay.be

À : wannes.demarcke@gmail.com

Cc : Emmanuel Mertens <mertens.emmanuel@gmail.com>, Jean Pilliez <jean.pilliez@gmail.com>, Joseph François <joseph.francois@emissions-zero.coop>, Marc Installé <marc.installé@gmail.com>, Michaël Delhaye <michael.delhaye@emissions-zero.coop>, Renaud Corbet <renaud.corbet@gmail.com>

Bonjour Wannes,

Nous avons bien reçu vos questions et nous vous en remercions.

Voici quelques éléments de réponse aux questions posées. Vu le nombre de questions dont les réponses figurent dans le rapport d'activités ou peuvent être trouvées sur notre site web, et aussi le nombre de questions qui concernent Énergie 2030, nous proposons de vous répondre directement et nous ne les aborderons pas lors de l'AG. Toutefois, nous distribuerons à l'AG une copie du présent email et le feront figurer en annexe du PV .

Pour rappel, le rapport d'activité 2017, le rapport de gestion du CA et les bilan et compte de résultat 2017 sont disponibles dans l'espace coopérateur sur notre site internet (code « 10ans »).

Vos questions et nos réponses :

1. Quelle est la différence entre Capital et Capital Souscrit ?

Le capital social souscrit est la somme que les coopérateurs se sont engagés à apporter à la société. Le capital libéré, appelé aussi capital souscrit appelé, signifie que les coopérateurs ont effectivement versé cette somme sur le compte bancaire de la société. A la fondation de la coopérative, les fondateurs avaient la latitude de ne pas libérer la totalité des parts souscrites, il y a ainsi 6 parts de fondateurs non libérées (6 X 260 € = 1.560 €).

Le capital est le résultat du calcul suivant :

- Capital souscrit à la fin de l'exercice précédent
- Capital souscrit durant l'exercice
- Capital remboursé s/démissions durant l'exercice
- Capital non appelé

2. Quel est la situation financière des participations financières ? Est-ce qu'un rapport des activités est disponible ? Est-ce que Emissions Zero a droit à des votes ? Si oui, est-ce qu'il y a participation sur ces votes par les actionnaires prévu ?

- **Monceau Hydro SA** : nous soutenons cette entreprise par un prêt subordonné de 250.000 €. Nous n'avons aucun pouvoir de décision.
- **Brique de Terre** : participation au capital, voir Rapport d'activités EZ en annexe
- **Ochain Energie (OCE)** : participation majoritaire au capital (64%), voir Rapport d'activités EZ en annexe
- **MHP (Les Moulins du Haut Pays)** : participation au capital (50-50 avec les communes de Dour et de Quiévrain), voir Rapport d'activités EZ en annexe

Pourquoi vous n'utilisez que le raccourci au lieu du nom entier ? : par commodité, c'est plus simple d'utiliser un raccourci.

3. Quel est le statut d'investissement en SCRL Biospace ?

Projet abandonné.

4. Quel est le statut des projets dans le PV de l'assemblée de 25/3/2017 ?

- Voir Rapport d'activités EZ.

5. Pourquoi on n'affecte pas plus de bénéfices aux actionnaires ? Un maximum de 6% serait possible et peut-être souhaitable, mais certainement 3-4% devrait être visé selon moi.

En ce qui concerne le dividende, c'est le CA qui propose une affectation du bénéfice dont le dividende et c'est l'AG qui approuve ou non les propositions du CA.

Cette année, un dividende de 3% sera proposé à l'approbation de l'AG.

Il est bien entendu qu'une grande partie des bénéfices est affectée à un fonds destiné aux investissements de production d'électricité.

6. Pourquoi on n'affecte pas les bénéfices pour réduire le capital non appelé à 0€ ?

Nous maintenons ce capital non appelé essentiellement pour 2 raisons :

- Nous pourrions obliger les coopérateurs concernés à payer les montants pour lesquels ils se sont engagés et en cas de refus, annuler les parts concernées. Mais nous engager dans une telle procédure nous rebute un peu vu les montants "anecdotiques" par rapport au capital souscrit
- Nous ne voulons pas mettre les fondateurs concernés de mauvaise humeur...

7. Ou est-ce qu'on trouve la valeur et le montant des certificats verts (CV) en attente de validation par la CWaPE ?

Au 31 décembre 2017, les montants des CV en attente de validation s'élèvent à :

- Pour ENTRA : 45.000 € (Voir ligne chiffre d'affaire CV du compte de résultats EZ)
- Pour OCE : 530.000 € (Cumul du chiffre d'affaire CV depuis la mise en production de l'unité de biométhanisation en mai 2017).

8. Comment est-ce qu'on financera l'installation de PV à Courcelles? Car il n'existe pas assez de liquidités sur les comptes pour ceci? Par extra capital d'actionnaires? Par emprunt similaire à Entra ?

Pour le photovoltaïque en mode tiers investissement, l'un des principes adoptés par l'AGE de juin 2017 est de financer à 30% sur fonds propres et le reste par emprunt bancaire avec un taux de retour sur fonds propres de l'ordre de 6 à 7% par an, en moyenne.

9. Quels sont les projets prévus autre que Courcelles? Est-ce qu'on considère investir plus en la récupération de chaleur ?

Il y a quelques projets de production d'électricité, notamment par du photovoltaïque sur les toits de bâtiments communaux, écoles... Mais cela passera par des appels d'offres auxquels nous répondrons avec l'un ou l'autre installateur.

10. Est-ce qu'une grande collaboration entre coopératives pour réaliser Coo3 a été analysée ?

Non.

11. Vue le grand capital non-alloué, est-ce qu'une collaboration potentielle avec des autres coopératives RESCOOP en Wallonie mais aussi en Flandres qui n'ont pas encore assez de financement par des actionnaires a été analysée ? Est-ce qu'on considère cela comme souhaitable dans le futur ?

La collaboration entre les coopératives Wallonnes est bien à l'ordre du jour :

- Dans le cadre du projet d'éoliennes sur les aires de stationnement lancé par la SOFICO, nous avons formé un consortium avec 7 coopératives de REScoop-W et ECOPOWER.
- Nous avons un accord avec HesbÉnergie pour les soutenir financièrement dans le cadre d'un projet éolien, projet dans lequel HesbÉnergie est associé avec Nosse Moulin et Champs d'énergie.

12. Je vois qu'on a acheté des certificats verts. Est-ce qu'on donne priorité aux actionnaires pour cet achat ?

Pourquoi oui/non ?

Nous n'avons pas acheté de CV et nous n'avons pas l'intention d'en acheter.

13. Quel sont les plans pour offrir l'électricité dans l'année suivante ?

Pour la vente d'électricité, les coopératives REScoop ont investi dans une nouvelle coopérative qui est maintenant fournisseur d'électricité. Il s'agit de COCITER. EZ y a pris une participation de 80.000 €.

14. Energie 2030 et possibilité d'Emissions-Zero d'influencer la gestion :

- Comment on compte interagir dans le dossier de changement de rendements pour les installations photovoltaïques à Bruxelles ? On planifie d'abolir le "soldage". Est-ce qu'un plan concret pour rachat d'électricité est prévu ?

Rien n'est prévu dans ce domaine.

- Est-ce qu'on compte activement contacter des communes pour livrer de l'énergie renouvelable ? En achetant des Certificats d'origine locaux pour production non produit ?

Pour la vente d'électricité, les coopératives REScoop ont investi dans une nouvelle coopérative qui est maintenant fournisseur d'électricité. Il s'agit de COCITER. EZ y a pris une participation de 80.000 €.

- Comment est-ce que Energie2030 mais aussi Emissions Zero comptent participer à la transition énergétique ?

- Pour EZ, en ce qui concerne la production d'énergies renouvelables : diversification des moyens de production : éolien, hydraulique, biométhanisation & cogénération et photovoltaïque.
- Investissement dans Brique de Terre (voir rapport d'activités)
- Contact avec Clic'Rénove (SCRL en création) pour promouvoir l'isolation dans le bâtiments existants.

15. Quelle est la stratégie de rachat d'électricité qui n'est pas produit par des coopératives ?

- Est-ce qu'on dispose de chiffres sur le nombre de kWh acheté et la rentabilité de Energie 2030 ?

Nous n'avons aucun chiffre.

- Est-ce que Energie 2030 compte se limiter à Wallonie et Bruxelles ou est-ce qu'on considère livrer en Flandre aussi ?

Pour la Flandre, nous pensons savoir que c'est POSSIBLE. Vous pouvez donc nous envoyer votre demande. Nous la transmettrons à "Energie 2030 Agence SA".

Cordialement,

Pour le CA d'Émissions Zéro,

Alain Damay

Administrateur

alain.damay@emissions-zero.coop

+32 (0)473/88.24.52



Pensez à l'environnement : n'imprimez ce courriel que si nécessaire. Merci !